

Régisseur son · Régisseuse son

1 / Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : aucune
Métier connexe : aucun

2 / Missions et activités du métier

Missions

Le·la régisseur·se son réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il·elle gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés.

Activités

> Il·elle :

- Prépare et organise les moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure.
- Elabore et adapte le plan d'implantation des matériels scéniques.
- Réalise et dirige le montage, les réglages et le démontage des équipements et du matériel.
- Conçoit et réalise des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Assure la régie et la conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations.
- Participe aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public.
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité.
- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes techniques.
- Organise et participe au rangement et au stockage des équipements et matériels.
- Gère et participe à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques.
- Assure une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scéniques.
- Met en œuvre les règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public.

3 / Responsabilités

> Il·elle est garant·e :

- Du bon déroulement technique de la représentation, de l'événement ou de la manifestation.
- Du respect des règles de l'art et de l'état fonctionnel de l'équipement et des matériels.
- Du respect du planning de réalisation et d'exploitation dans le respect de la réglementation du travail.
- Du respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics.

4 / Compétences

Le métier de régisseur·se son requiert une culture générale artistique et dramaturgique, et des connaissances scientifiques et techniques liées à sa spécialité : culture musicale et sonore, acoustique, traitement de signal, électricité, électronique, réseaux...

Ingénierie et pilotage

Compétences spécifiques

- Comprendre une demande artistique.
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire techniques.
- Analyser la fiche technique et évaluer la faisabilité d'un projet, en concertation avec les équipes artistiques et techniques.
- Proposer des options et/ou procéder aux adaptations techniques nécessaires, au regard des contraintes existantes et dans le cadre des moyens alloués.
- Rédiger la fiche technique du spectacle ou de l'événement en tournée.
- Proposer des achats, des locations, des renouvellements et des adaptations du matériel technique.
- Proposer des améliorations de fonctionnement.

Compétences transversales

Conduite de projet, d'opération ou chantiers

Organisation et conduite de chantier

- Planifier et coordonner les activités des entreprises sur les chantiers.
- Organiser des réunions de chantiers.
- Contrôler l'application des normes et des techniques de mise en œuvre.
- Surveiller l'exécution des travaux et leur conformité aux règles de l'art et de sécurité.
- Contrôler la réalisation et la conformité des travaux.

Organisation et encadrement

Compétences spécifiques

- Actualiser et veiller au suivi de la fiche technique et des plans de montage des spectacles, événements et manifestations.
- Identifier les spécificités et contraintes des lieux d'exploitation des spectacles, événements et manifestations.
- Rechercher et proposer des solutions techniques répondant aux demandes artistiques.
- Anticiper les problèmes logistiques potentiels.
- Organiser et encadrer le travail des techniciens placés sous sa responsabilité.
- Co-intervenir avec les régisseurs et techniciens qui ne sont pas placés sous sa responsabilité.
- Diffuser les documents nécessaires et les consignes aux équipes techniques mobilisées (planning, plans, coordonnées des interlocuteurs...).
- Accueillir les personnels techniques extérieurs à l'entreprise ou l'établissement, de leur arrivée à leur départ.
- Déterminer les matériels et moyens à mettre en œuvre, répondant aux besoins d'exploitation, les sélectionner et les mettre à disposition.
- Déterminer l'implantation des matériels en tenant compte des contraintes, des besoins et des matériels des autres domaines.
- Tracer et ajuster l'implantation des matériels sur des plans en respectant les normes, symboles et échelles.
- Rédiger et enregistrer la conduite pour l'exploiter et la transmettre.
- Etablir les synoptiques techniques des systèmes.
- Organiser les changements de décors ou de plateau.
- Encadrer et effectuer le transport des matériels.

- Réceptionner le matériel loué ou acheté, et effectuer les reprises.
- Organiser et mettre en œuvre le rangement et le stockage des matériels.

Compétences transversales

Organisation - Encadrement

Encadrement d'équipe(s)

- Piloter, suivre et contrôler les activités des services.
- Mettre en œuvre des délégations de responsabilité.
- Harmoniser les méthodes de travail entre services.
- Animer des réunions de service.
- Arbitrer et réguler les conflits.
- Organiser la diffusion de l'information au sein des services.
- Participer à la définition des besoins fonctionnels d'un applicatif et contrôler la réalisation des tests et des recettes fonctionnelles.

Compte-rendu d'activité

- Organiser ses tâches en fonction du plan de charge.
- Proposer des améliorations afin d'apporter un meilleur service rendu.
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention.

Entretien - Maintenance

Gestion des approvisionnements et des stocks

- Dresser l'inventaire des matériels, des produits et éliminer les produits périmés.
- Appliquer les règles de stockage des matériels et des produits.
- Renseigner les documents de suivi des consommations et quantifier les besoins en matériels et en produits.
- Passer des commandes d'approvisionnement.
- Réceptionner et contrôler l'état et la qualité des matériels et des produits reçus.

Exploitation

Compétences spécifiques

- Diriger, mettre en œuvre et vérifier le montage/démontage, les accroches, les raccordements et l'alimentation des matériels électriques et électroniques, fixes ou mobiles, au sol ou en hauteur et l'installation de leurs protections et signalétiques.
- Installer, raccorder et exploiter les réseaux dédiés.
- Installer et exploiter les matériels et équipements de régie (consoles, pupitres, interfaces de commande...).
- Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et utiliser des engins de manutention.
- Effectuer et vérifier le réglage des matériels et équipements en réponse aux demandes artistiques.
- Exploiter les équipements et matériels.
- Programmer et effectuer des effets techniques répondant aux demandes artistiques.
- Restituer la conduite en l'adaptant aux changements éventuels.
- Résoudre ou s'assurer de la résolution des problèmes techniques affectant le bon déroulement de l'exploitation.
- Superviser le rangement et le nettoyage de l'espace scénique avant et après la représentation.
- Faire la mise et la vérifier.
- Superviser et effectuer les changements de décors ou de plateau.

Compétences transversales

Entretien - Maintenance

Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance

- Appliquer un protocole d'entretien et de maintenance.
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation des produits et des matériels.
- Vérifier le niveau d'entretien et procéder au nettoyage d'un lieu, d'un équipement ou d'un matériel.
- Diagnostiquer et signaler un dysfonctionnement de premier niveau.
- Remiser les matériels et les produits après usage.
- Effectuer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets.
- Renseigner les documents relatifs à l'utilisation ou à l'entretien d'un équipement ou d'un matériel.

Administration

Compétences spécifiques

- Etablir des fiches de procédures pour la gestion du matériel technique.
- Constituer et enrichir une base de contacts de prestataires et de fournisseurs spécialisés.

Compétences transversales

Gestion administrative

Instruction des dossiers et application des procédures

- Rédiger et transmettre des documents administratifs.
- Renseigner des documents de suivi.
- Recueillir, classer et archiver des documents.

Ressources humaines

Compétences spécifiques

- Impliquer les équipes techniques dans la santé, la sécurité et la prévention des risques et la pénibilité au travail.
- Faciliter la co-activité entre les différentes équipes contribuant aux spectacles, événements et manifestations.

Compétences transversales

Gestion des ressources humaines

Participation à la gestion des ressources humaines :

- Participer à la définition des fiches de poste.
- Participer aux procédures de recrutement.
- Accueillir et suivre un·e salarié·e / agent·e nouvellement recruté·e dans un dispositif d'intégration ou d'apprentissage.
- Recenser les demandes et les besoins de compétences et de formation des salarié·e·s / agent·e·s.

- Gérer les plannings, congés et absences du personnel.
- Evaluer les salarié·e-s / agent·e-s.

Budget

Compétences spécifiques

- Argumenter les besoins d'achats en matériel, consommables et prestations.
- Suivre l'exécution budgétaire.
- Vérifier la conformité des prestations et valider les services faits.

Sécurité et prévention des risques

Compétences spécifiques

- Vérifier la conformité et la bonne utilisation des équipements scéniques et des matériels utilisés.
- Identifier et évaluer les risques en termes de sécurité et les faire connaître à sa hiérarchie.
- Proposer et mettre en œuvre des mesures compensatoires aux règles de sécurité pour répondre aux contraintes d'exploitation.
- Mettre en œuvre des procédures de sécurité des usagers en application des réglementations.
- Participer à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Compétences transversales

Sécurité du travail

Contrôle des règles d'hygiène de santé et de sécurité au travail

- Signaler les dysfonctionnements ou le non-respect des règles.
- Mettre en place des mesures compensatoires de protection individuelle et collective.
- Contrôler la formation et l'habilitation des agents à utiliser des matériels et des équipements.
- S'informer de l'évolution de la réglementation.

Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

- Prendre connaissance et respecter les règles et les consignes.
- S'assurer du bon fonctionnement de l'outillage et du matériel.
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle et collective.
- Signaler et protéger son intervention par des mesures appropriées.
- Stocker, manipuler et évacuer en sécurité les produits et les déchets.

5 / Place dans l'organigramme de l'entreprise

Le·la régisseur·se son fait partie de la filière technique.

- Il·elle est placé·e sous l'autorité d'un·e supérieur·e hiérarchique dans la filière technique.
- Il·elle a voie hiérarchique sur les technicien·ne·s relevant de son domaine de responsabilité.
- Il·elle peut déléguer certaines de ses tâches aux technicien·ne·s.
- Il·elle est l'interlocuteur·rice privilégié·e des artistes et des professionnel·le·s techniques.

6 / Positionnement catégoriel

- Dans la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) : filière technique, le·la régisseur·se son est agent·e de maîtrise du groupe 6.
- Dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) : filière technique spectacle, le·la régisseur·se son est agent·e de maîtrise.
- Dans la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) : filière spectacle vivant et événement, le·la régisseur·se son est employé·e du groupe 4.
- Dans la fonction publique territoriale, il·elle fait partie de la filière technique, cadre d'emploi des technicien·ne·s territoriaux·ales (catégorie B).
- Selon la nature juridique de la structure, il·elle peut aussi avoir un autre statut (ex : contractuel·le de droit public, détaché·e de la fonction publique territoriale ou d'État).

7 / Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de régisseur-se son peut s'exercer :

- A la suite d'une expérience professionnelle ou dans un autre métier du spectacle vivant, particulièrement dans des domaines techniques, confortée par des actions de formation continue.
- Après un parcours de formation professionnelle certifiante de niveau III préparant à ce métier, associé à une expérience dans le secteur.

8 / Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

L'emploi du régisseur-se son s'exerce dans des situations professionnelles assez différentes selon le type et la taille de la structure, son activité et les moyens humains et techniques mis en œuvre. Le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, de ses responsabilités et son statut. Il-elle peut exercer dans plusieurs spécialités.

- Il-elle peut encadrer des équipes de technicien-ne-s de taille très variable en fonction de la structure.
- Il-elle peut être associé-e aux phases de création du spectacle, de l'événement ou de la manifestation.
- Il-elle peut gérer des moyens et des équipements scéniques de dimensions différentes.
- Il-elle peut être chargé-e de la gestion technique d'une programmation pour une ou plusieurs saisons ou pour un spectacle particulier, ou encore, des activités de nature culturelle variées.
- Il-elle peut travailler dans des configurations très variées dans des lieux équipés ou non, ou encore, en plein air.
- Il-elle peut exercer pour des structures de diffusion (salles de spectacles, lieux culturels, festivals...), pour des producteurs avec ou sans lieu fixe (compagnies, producteurs de musique...) ou encore pour des prestataires de services techniques et de l'événement. Il-elle peut exercer son métier dans le cadre de tournées.
- Il-elle peut développer une forte spécialisation du fait de la diversification des matériels et équipements scéniques.
- Il-elle peut détenir des certifications, habilitations, autorisations et permis spécifiques (SSIAP, SST, CACES, électricité, machinerie/levage...).

9 / Le métier demain

Facteurs d'évolution au métier de régisseur-se son

- Augmentation de la phase de préparation et de configuration des matériels et équipements du spectacle du fait des nouvelles technologies.
- Développement des réseaux numériques et leur interconnectivité.
- Renforcement de la spécialisation des équipes techniques.
- Renforcement de la veille technologique, et des activités de recherche et développement, pour repérer les nouveautés et anticiper les besoins.